

Certificat de conformité

Nous attestons que les dispositions relatives aux actions de formation professionnelle de la société :

RESCOLL

8 Allée Geoffroy Saint Hilaire, 33600 PESSAC, France

N° Déclaration d'activité : 72330571433

Ont été approuvées par la société LRQA selon les exigences du programme de certification suivant :

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité
- Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance
- Décret n°2021-1581 du 28 Décembre 2021 et Arrêté du 30 décembre 2021 portant sur des prorogations de délais réglementaires
- Guide de lecture du référentiel national selon la dernière version en vigueur
- Méthodologie Audit LRQA Certification RNQ selon la dernière version en vigueur

Numéro(s) d'approbation : RNQ-Décret 2019-565 – 00033305

Ce certificat de conformité concerne :

Action de Formation



Paul Graaf

Area Operations Manager, Europe

Emis par : LRQA France SAS